

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION

1. RÉSERVATION

A compter de la date de réception de votre devis ou bon de réservation, vous disposez de 10 jours pour transmettre l'acompte de 50% du montant total de votre location. A réception, un courrier ou mail de confirmation vous sera envoyé pour vous informer que votre réservation est effective. Votre location est nominative et ne peut en aucun cas faire l'objet d'une cession ou d'une sous-location.

2. PAIEMENT

Un acompte de 50% sera demandé à la réservation. Le règlement de l'acompte vaut acceptation et validation du devis ou bon de réservation puis des présentes conditions de location sans réserves.

Le règlement du solde s'effectue 30 jours avant l'arrivée sans rappel de notre part. Possibilité d'échelonner le règlement du solde en deux ou trois fois sans frais. Le non-paiement du solde à la date prévue est considéré comme une annulation du séjour sans aucun remboursement possible.

Dans le cas d'une réservation tardive, à 30 jours ou moins avant le début du séjour, la totalité du règlement est exigée par carte bancaire ou virement bancaire (avec copie de l'ordre de virement pour confirmer la réservation).

Modes de paiement acceptés : carte bancaire, chèque bancaire, chèques vacances, espèces, virements bancaires, VACAF (sous réserve de l'acceptation du dossier au préalable).

Pour les réservations sur place (dernière minute), les chèques bancaires ne sont pas acceptés.

Le règlement effectué par chèque doit être libellé à l'ordre de l'Association Temps Jeunes.

L'accès au site sera refusé à toute personne n'ayant pas réglé la totalité de son séjour à son arrivée.

Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'une arrivée retardée ou de départ anticipé.

3. FRAIS ANNEXES ET TAXE DE SÉJOUR

La réservation d'un séjour implique des frais de participation à la vie associative de Temps Jeunes de 7€/an (frais d'adhésion). C'est un forfait valable du 1^{er} janvier au 31 décembre.

La taxe de séjour sera à régler sur place le jour de votre arrivée. Elle tient compte du nombre de personnes, de l'âge, du type d'hébergement et de la durée de votre séjour. Son montant est fixé par la commune de votre lieu de séjour.

4. ANNULATION

En cas d'annulation à plus de 120 jours avant l'arrivée : 50€ de frais administratifs seront facturés.

En cas d'annulation de 120 à 31 jours avant l'arrivée : 50% du montant total du séjour sera facturé.

En cas d'annulation entre 30 jours avant et le jour de l'arrivée : 100% du montant total du séjour sera facturé.

5. MODIFICATIONS

Toute modification du nombre de personnes doit être signalée 30 jours avant votre arrivée dans le respect de la capacité maximale de l'hébergement et/ou salle réservé(e)s (bébés compris).

Toute modification du contrat nécessite l'accord de Temps Jeunes.

6. CAUTIONS – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Des cautions vous seront demandées à votre arrivée par chèque ou par empreinte bancaire. Ces cautions garantissent la perte, la casse ou la dégradation du matériel loué, le non-respect du ménage final et le non-respect de l'évacuation des déchets. Elles ne seront pas encaissées et seront restituées à votre départ si aucun dégât n'est constaté (déduction faite des éventuels objets manquants, des dégâts éventuels, dans le cas d'un logement insuffisamment nettoyé ou des déchets non évacués).

Montant des cautions demandées (salle 1500€, pavillon 1500€, gîte meublé 500€, mobil-home 500€, chalet 500€, insolite 500€, ménage 150€, évacuation des déchets 100€).

Le règlement intérieur est affiché à la réception du site.

7. ARRIVÉES/DÉPARTS

Les locations des hébergements sont disponibles à partir de 16 heures et sont libérées et propres avant 10 heures. Un état des lieux devra être effectué à l'arrivée à partir de 16 heures et au départ entre 8 heures et 10 heures. Les emplacements nus sont disponibles à partir de 15 heures et doivent être libérés avant 12 heures. Tout locataire, à son arrivée, doit se présenter à la réception avec son bon de réservation pour effectuer les formalités.

Les salles en gestion libre peuvent être louées à la journée (de 10h à 17h), à la soirée (de 18h à 1h), au week-end (du samedi 10h au dimanche 18h) ou à la semaine (à définir lors de la réservation). Les horaires d'arrivée et de départ varient en fonction de ce qui a été défini lors de votre réservation.

8. EN CAS DE RETARD À L'ARRIVÉE

Tout retard doit être signalé. En l'absence d'information du locataire précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, la location devient disponible 24 heures après la date de l'arrivée mentionnée sur le contrat de location et le règlement intégral des prestations demeure exigé.

9. ANIMAUX

Les animaux sont strictement interdits sur le site.

10. ASSURANCES

Il appartient au locataire de s'assurer. Temps Jeunes décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries et en cas d'incidents relevant de la responsabilité civile du locataire. En cas de litige, le locataire devra fournir à Temps Jeunes une copie de son attestation d'assurance en responsabilité civile.

11. PROPRETÉ ET VÉGÉTATION

Le gestionnaire et le propriétaire du site s'efforcent de développer des actions en faveur de l'environnement. Durant votre séjour au Domaine des Gatinelles vous serez sollicités pour nous aider dans ce sens par des gestes simples de la vie quotidienne : tri des déchets, compostage, économie d'énergie... Les plantations et les décorations florales doivent être respectées. Il est interdit au campeur de planter des clous dans les arbres, de couper des branches ou de creuser le sol. Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur. Nous vous remercions de l'intérêt que vous y porterez pour le bien des générations actuelles et futures.

12. CIRCULATION ET STATIONNEMENT DES VÉHICULES

A l'intérieur du site, les véhicules ne sont autorisés que pour l'installation le jour de l'arrivée et pour le rangement le jour du départ, ils doivent rouler à une vitesse limitée de 10 km/h. Le stationnement sur le parking à l'entrée du camping est strictement réservé à la clientèle du camping. Le stationnement sur le terrain de foot est strictement interdit. Un parking est prévu à cet effet.

13. NETTOYAGE ET ÉTAT DES LIEUX

Pour les locations des hébergements et emplacements :

Si vous n'avez pas pris l'option forfait ménage, le nettoyage final et la propreté des lieux sont assurés par vos soins. En cas de non-respect de cette clause, la caution ménage ne vous sera pas restituée. Aucun des objets installés dans un logement ne doit être déplacé dans un autre. Si tel était le cas, il sera considéré comme manquant et sa valeur retenue sur le dépôt de garantie. Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du site et de ses installations, notamment sanitaires ; il est interdit de jeter des eaux usées sur le sol ou dans les caniveaux. Les « caravaniers » doivent obligatoirement vider leurs eaux usées dans les installations prévues à cet effet. Le lavage est strictement interdit en dehors des bacs prévus à cet usage. L'emplacement qui aura été utilisé durant le séjour devra être maintenu dans l'état dans lequel le client l'a trouvé à son entrée dans les lieux.

Pour les locations de salles :

Si vous n'avez pas pris l'option forfait ménage, le nettoyage final et la propreté des lieux sont assurés par vos soins. En cas de non-respect de cette clause, la caution ménage ne vous sera pas restituée. La salle doit être rendue dans l'état de propreté dans lequel le client l'a trouvé à son entrée dans les lieux (salle, mobilier de la salle, réfrigérateur, micro-ondes, matériel, sanitaires et emplacements stationnement véhicules). Si l'évacuation de vos déchets n'a pas été réalisée par vos soins, la caution évacuation des déchets ne vous sera pas restituée.

Un état des lieux sera effectué à l'arrivée et au départ en fonction des horaires définis lors de la réservation.

14. BRUITS ET SILENCE

Les usagers sont priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner les autres usagers. Les appareils sonores doivent être réglés en conséquence. Le silence doit être respecté entre 22 heures et 7 heures.

15. INFRACTION AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra, oralement ou par écrit s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles. En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat. En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

16. RÈGLES DE VIE

Chaque usager doit avoir un comportement respectueux envers les autres clients et l'ensemble des salariés Temps Jeunes.

Tout comportement faisant preuve d'incivilité, irrespectueux, agressif, insultant ou pouvant porter préjudice à Temps Jeunes, ses représentants et ses employés, entraînera l'annulation immédiate de la réservation au téléphone ou du séjour sur place, sans possibilité de remboursement.

En application du décret 2006-1386 du 15/11/2006, nos établissements sont non-fumeurs.

Notre association ne peut être tenue responsable des vols et détérioration d'objets personnels tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de nos établissements, y compris les parkings.

17. DROIT A L'IMAGE

En cas de reportages photographiques sur vos lieux de séjours, vous devrez nous informer de votre volonté de ne pas apparaître dans nos diverses publications.

Nom, Prénom :

Date et signature :

LE DIRECTEUR
Patrick Drouot
Temps Jeunes
99, rue de Merlo
89600 OULLINS
Tél. 04 72 661 666
Fax 04 78 86 07 17